

13

Instaurer un nouveau mode de gouvernance des institutions culturelles sous tutelle du ministère de la Culture



STATUT

Recommandation en cours

Version 5

Travaux réalisés

- 2024 : Mise en place, fonctionnement régulier et renforcement du Commissariat aux structures culturelles étatiques et paraétatiques
- 1^{er} janvier 2024 : Entrée en vigueur des lois du 14 juillet 2023 portant création des établissements publics Casino Luxembourg – Forum d’art contemporain, Musée d’Art Moderne Grand-Duc Jean, Espace culturel des Rotondes, Théâtre National du Luxembourg et Trois C-L – Maison pour la Danse
- 2023 : Étude sur la tutelle du ministère de la Culture – rôle et fonctionnement au sein des structures culturelles
- Loi du 14 juillet 2023 portant création d’un établissement public nommé « Casino Luxembourg – Forum d’art contemporain » (Mémorial A N° 418 du 19 juillet 2023)
- Loi du 14 juillet 2023 portant création d’un établissement public nommé « Musée d’Art Moderne Grand-Duc Jean ». (Mémorial A N° 417 du 19 juillet 2023)
- Loi du 14 juillet 2023 portant création d’un établissement public nommé « Espace culturel des Rotondes ». (Mémorial A N° 416 du 19 juillet 2023)
- Loi du 14 juillet 2023 portant création d’un établissement public nommé « Théâtre National du Luxembourg ». (Mémorial A N° 415 du 19 juillet 2023)
- Loi du 14 juillet 2023 portant création d’un établissement public nommé « Trois C-L – Maison pour la Danse ». (Mémorial A N° 414 du 19 juillet 2023)
- 30 mars 2023 : Dépôt des projets de loi portant création
 - d’un établissement public nommé « Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain » (doc. parl. n° 8188)
 - d’un établissement public nommé « Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean » (doc. parl. n° 8189)
 - d'un établissement public nommé « Espace culturel des Rotondes » (doc. parl. n° 8190)

- d'un établissement public nommé « Théâtre National du Luxembourg » (doc. parl. n° 8191)
- d'un établissement public nommé « Trois C-L - Maison pour la Danse » (doc. parl. n° 8192)
- 23 décembre 2022 : Réflexion interne concernant l'organisation du Commissariat aux structures culturelles étatiques et paraétatiques
- Loi du 16 décembre 2022 portant modification de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État
- 15 juin 2022 : Entrée en vigueur de la Charte de déontologie pour les structures culturelles
- 11 février 2022 : Vote de la loi sur le patrimoine culturel avec création de l'Institution nationale de recherches archéologiques (INRA) et de l'Institut national du patrimoine (INPA) (doc. parl. 7473)
- 30 janvier 2022 : Décision ministérielle d'entamer la procédure législative pour proposer aux Casino Luxembourg, Mudam, Rotondes et Théâtre national du Luxembourg la forme juridique d'établissement public, dotées d'une convention pluriannuelle à objectifs
- 15 juillet 2021 : Le projet de charte de déontologie ayant vocation à s'appliquer, via avenant, à toute structure culturelle conventionnée, a été présenté au secteur culturel dans le cadre d'un webinaire et les structures culturelles ont eu l'occasion de soumettre au ministère leurs observations sur le contenu du document jusqu'au 15 octobre 2021. Au total 18 prises de position ont été adressées au ministère de la Culture par différents acteurs culturels et institutionnels parmi lesquels des fédérations, réseaux, structures, compagnies, institutions et personnes individuelles.
- Avril-décembre 2021 : Travaux de concertation et d'élaboration pour une réforme de la loi modifiée du 25 juin 2004 sur les instituts culturels de l'État avec proposition de création d'un poste de sous-directeur/trice pour chaque institut culturel

Travaux prévus

- Pérennisation des réunions régulières du collège des directeurs/trices, identification de thèmes transversaux et formalisation de groupes de travail (gestion de crise, numérisation, ...)

Communications officielles

- [17.01.2024 : Nomination des conseils d'administration des cinq nouveaux établissements publics](#)
- [29.06.2023 : Création de cinq nouveaux établissements publics dans le secteur culturel](#)
- [16.03.2023 : La ministre de la Culture Sam Tanson a présenté cinq projets de loi portant création d'établissements publics dans le domaine de la culture](#)
- [14.06.2022 : Présentation de la charte de la déontologie pour les structures culturelles](#)

Documentation

- [Loi du 14 juillet 2023 portant création d'un établissement public nommé « Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain »](#)
- [Loi du 14 juillet 2023 portant création d'un établissement public nommé « Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean »](#)
- [Loi du 14 juillet 2023 portant création d'un établissement public nommé « Espace culturel des Rotondes »](#)

- [Loi du 14 juillet 2023 portant création d'un établissement public nommé « Théâtre National du Luxembourg »](#)
- [Loi du 14 juillet 2023 portant création d'un établissement public nommé « Trois C-L – Maison pour la Danse »](#)
- [Loi du 16 décembre 2022 portant modification de la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État](#)
- [Charte de déontologie pour les structures culturelles](#)

Contact

- Catherine Decker
(+352) 247 76620
catherine.decker@mc.etat.lu
- Luc Eicher
(+352) 247 86605
luc.eicher@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 13.01.2025